



LOTO ROMYA - 3 AVRIL 2020

Le règlement

- **Article 1 :**

L'accès à la salle nécessite obligatoirement l'achat d'une plaque à 20€ (les 6 cartons) sur place le jour même ou en ligne à 18€ (les 6 cartons) sur le site :

<https://romya03.wordpress.com/>

- **Article 2 :**

La clôture des inscriptions en ligne via l'achat de carte en ligne sera effective le jeudi 2 avril à 23h00. Ensuite achat des cartes à 20€ sur place le vendredi 3 avril à partir de 18h00 (ouverture des portes). Pas de possibilité de demande de cartes avec numéro fétiche.

- **Article 3 :**

Le nombre de place aux tables étant limité, les organisateurs se réservent le droit de clôturer les inscriptions avant le début du jeu.

- **Article 4 :**

Pas de jeu par ordinateur, une personne physique doit jouer la plaque achetée. L'ordinateur sert uniquement de contrôle aux organisateurs.

- **Article 5 :**

Les cartons sont valables pour toute la soirée.

L'achat des cartons pourra se faire pendant toute la soirée au moment des pauses.

- **Article 6 :**

8 parties se jouent en ligne : 1 lot pour une ligne / 1 lot pour 2 lignes / 1 lot pour 3 lignes

1 partie se joue à carton plein (voiture)

- **Article 7 :**

1 seul gagnant par partie. Le gagnant doit signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner, la main levée et en criant très fort « **quine** » en direction du podium.

- **Article 8 :**

Un carton ne pourra être déclaré gagnant qu'après avoir été contrôlée par les membres du Comité d'Organisation.

Les numéros seront annoncés et affichés sur un écran géant sur la scène

- **Article 9 :**

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.

- **Article 10 :**

En cas d'ex æquo, le gagnant est désigné par tirage au sort. Le tirage au sort se fera par le meneur de jeu à l'aide d'un moyen approprié qui sera annoncé en début de partie. Lots de consolation pour les ex æquo uniquement sur le carton plein.

- **Article 11 :**

Tous les litiges seront réglés par l'association organisatrice.

- **Article 12 :**

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

- **Article 13 :**

Toutes cartes ne correspondant pas à la série dont l'identification sera précisée en début de jeu, seront considérées comme nulles.

- **Article 14 :**

Toutes les cartes sont " propriété " d'ATMOS Evènements et devront rester sur les tables à la fin de la soirée, merci.

- **Article 15 :**

Toute personne qui perturberait le bon déroulement du jeu de par son comportement se verra contrainte de quitter la salle.

- **Article 16 :**

Le fait de participer à cette soirée implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

Le comité d'organisation